

Présidence de M. Alain MATHOT , Bourgmestre de SERAING.

Sont présents : M Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,  
M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRE,  
MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOLF, MM. DECERF, SCIORTINO, VERSCHUEREN, CULOT,  
ROBERT, Mmes DELIEGE, KRAMMISCH , MM. NAISSE, MAYERESSE , ONKELINX,  
LAMMERETZ, Mme VALESIO , M. BARBIER, Mme BUDINGER, Membres, et M. ADAM,  
Secrétaire.

Sont absents et excusés : M. LAEREMANS et Mme ROSENBAUM, Membres.

OBJET N° 1 : Déclassement d'armes.

LE CONSEIL,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et plus particulièrement l'article 34 relatif à la gestion budgétaire et financière de la police ;

Attendu que des armes appartenant à la police locale de SERAING-NEUPRE doivent être déclassées (sorties du patrimoine) ;

Attendu qu'il est obligatoire de les proposer à la vente à des services de police ;

Attendu qu'il s'agit des armes suivantes : pistolets mitrailleurs de type U.Z.I n°s 0743, 1875, 1877, 1879, 1880 et 1884 reprises au patrimoine sous le numéro 330/106 ;

Attendu que l'école de police de la Province LIÈGE s'est portée acquéreuse pour un montant de 25 € par arme, T.V.A. comprise ;

Vu l'avis favorable de M. HENDRIX, Chef de corps ;

Vu la décision du collège de police du 2 décembre 2015 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

PROCEDE

par 19 voix « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, le nombre de votants étant de 19, au déclassement des armes suivantes : pistolets mitrailleurs de type U.Z.I n°s 0743, 1875, 1877, 1879, 1880 et 1884, reprises au patrimoine sous le numéro 330/106,

AUTORISE

la mise en vente des armes à l'école de police de la Province de LIÈGE pour un montant de 25 € par arme, T.V.A. comprise,

CHARGE

le service administratif de la police locale de SERAING-NEUPRE du suivi du dossier,

PRECISE

que la recette de cette vente sera imputée sur le budget extraordinaire de 2015, à l'article 33000/779-98, ainsi libellé : "Vente d'armes".

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,



**Présidence de M. Alain MATHOT , Bourgmestre de SERAING.**

**Sont présents : M Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,**  
**M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRE,**  
**MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOF, MM. DECERF, SCIORTINO, VERSCHUEREN, CULOT,**  
**ROBERT, Mmes DELIEGE, KRAMMISCH, MM. NAISSE, MAYERESSE, ONKELINX,**  
**LAMMERETZ, Mme VALESIO, M. BARBIER, Mme BUDINGER, Membres, et M. ADAM,**  
**Secrétaire.**

**Sont absents et excusés : M. LAEREMANS et Mme ROSENBAUM, Membres.**

**OBJET N° 2 : Actualisation du plan de gestion.**

**LE CONSEIL,**

Considérant que, depuis 2006, la Ville de SERAING a dû faire face à une série de mesures négatives qui ont impacté les finances communales, entre autres la restructuration de l'activité industrielle, la réforme des pensions et la faillite du holding communal ;

Vu la décision du Gouvernement wallon du 28 novembre 2013 décidant d'accorder des aides exceptionnelles à certaines communes ayant déjà obtenu des prêts d'aide extraordinaire à long terme ou frappées par la crise économique et sidérurgique ;

Vu la circulaire du 6 décembre 2013 relative aux aides exceptionnelles apportées à certaines communes frappées par la crise économique ;

Attendu que le collège communal a posé sa candidature et obtenu du Gouvernement wallon un montant maximum de 27.210.360,27 € sous forme de prêt d'aides extraordinaires à long terme avec intervention communale progressive ;

Vu le courrier du 31 mars 2014 du Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville par lequel il fait savoir que les aides exceptionnelles sont octroyées à la Ville ;

Considérant que ces aides sont conditionnées à l'adoption d'un plan de gestion conformément aux dispositions actuelles en vigueur et à sa révision annuelle au moment de la présentation de chaque nouveau budget, en étroite collaboration avec le C.R.A.C. ;

Considérant que ces dispositions s'appliquent tant pour la Ville que pour ses entités consolidées, afin de diminuer les interventions financières et contribuer ainsi à l'assainissement des finances communales ;

Vu sa délibération du 19 janvier 2015 arrétant la plan de gestion de la police locale de SERAING-NEUPRE ;

Considérant que l'actualisation du plan de gestion annexée au projet de budget de 2016 transmis au C.R.A.C. est constituée de la seule adaptation des projections pluriannuelles et du plan d'embauche ;

Considérant que ces projections ont été réalisées sur base du contexte économique et d'éléments présumés sur base du budget initial 2016, toutes autres choses restant égales ;

Considérant que l'objectif d'indexation de la dotation de maximum 3 % tel que prévu dans le plan de gestion de la Ville et préconisé par le C.R.A.C. est respecté ;

Vu la décision du collège de police du 2 décembre 2015 arrétant l'ordre du jour du conseil de police,

**DECIDE**

par 14 voix « pour », 2 voix « contre », 3 abstentions, le nombre de votants étant de 19, d'approuver l'actualisation du plan de gestion de la police locale de SERAING-NEUPRE.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :**

**LE SECRETAIRE,**

**LE PRESIDENT,**



Présidence de M. Alain MATHOT , Bourgmestre de SERAING.

Sont présents : M Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING, Président,  
M. CORTIS, Bourgmestre de NEUPRE,  
MM. TODARO, THIEL, Mme GELDOF, MM. DECERF, SCIORTINO, VERSCHUEREN, CULOT,  
ROBERT, Mmes DELIEGE, KRAMMISCH, MM. NAISSE, MAYERESSE, ONKELINX,  
LAMMERETZ, Mme VALESIO, M. BARBIER, Mme BUDINGER, Membres, et M. ADAM,  
Secrétaire.

Sont absents et excusés : M. LAEREMANS et Mme ROSENBAUM, Membres.

**OBJET N° 3 :** Vote du budget de la police locale de SERAING-NEUPRE pour l'exercice 2016.

LE CONSEIL,

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux ;

Vu l'arrêté royal du 5 septembre 2001 tel que modifié par l'arrêté royal du 5 juillet 2010, portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police ;

Attendu que la circulaire ministérielle PLP 54 de 2015 n'a pas encore été transmise ;

Vu la circulaire ministérielle PLP 53 du 3 décembre 2014, traitant des directives pour l'établissement du budget de police 2015 à l'usage des zones de police ;

Vu le projet de budget de la police locale de SERAING-NEUPRE pour l'exercice 2016 ;

Vu l'avis de la commission du budget quant à la légalité et aux implications financières prévisibles du projet de budget ;

Vu la décision du collège de police du 2 décembre 2015 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

ARRETE

par 12 voix "pour", 5 voix "contre", 2 abstentions, le nombre de votants étant de 19, le budget de la police locale de SERAING-NEUPRE pour l'exercice 2016, aux chiffres suivants :

| <u>SERVICE ORDINAIRE</u> |                 | <u>SERVICE EXTRAORDINAIRE</u> |              |
|--------------------------|-----------------|-------------------------------|--------------|
| <u>RECETTES</u>          |                 | <u>RECETTES</u>               |              |
| - prestations (60)       | 22.450,00 €     | - transferts (80)             | 22.512,82 €  |
| - transferts (61)        | 18.808.536,72 € | - investissements (81)        | 6.000,00 €   |
| - dette (62)             | 58.275,47 €     | - dette (82)                  | 134.750,00 € |
| - prélèvements (68)      | 0,00 €          |                               |              |
| TOTAL (65)               | 18.889.262,19 € | TOTAL (85)                    | 163.262,82 € |
| Exercices antérieurs     | 0,00 €          | Exercices antérieurs          | 0,00 €       |
|                          |                 | Prélèvements (88)             | 81.000,00 €  |
| TOTAL GENERAL            | 18.889.262,19 € | TOTAL GENERAL                 | 244.262,82 € |
| <u>DEPENSES</u>          |                 | <u>DEPENSES</u>               |              |
| - personnel (70)         | 16.347.172,54 € | - transferts (90)             | 0,00 €       |
| - fonctionnement (71)    | 1.919.964,18 €  | - investissements (91)        | 215.750,00 € |
| - transferts (72)        | 99.838,43 €     | - dette (92)                  | 0,00 €       |
| - dette (7X)             | 388.971,69 €    |                               |              |
| - prélèvements (78)      | 0,00 €          |                               |              |
| TOTAL (75)               | 18.755.946,84 € | TOTAL (95)                    | 215.750,00 € |
| Exercices antérieurs     | 133.315,35 €    | Exercices antérieurs          | 0,00 €       |
|                          |                 | Prélèvements (98)             | 0,00 €       |
| TOTAL GENERAL            | 18.889.262,19 € | TOTAL GENERAL                 | 215.750,00 € |
| RESULTAT                 | 0,00 €          | RESULTAT (BONI)               | 28.512,82 €  |

2.-

|                                  |                        |
|----------------------------------|------------------------|
| Dotation communale de<br>SERAING | 9.701.536,48 €         |
| Dotation communale de<br>NEUPRE  | 1.034.237,41 €         |
| Dotation communale totale        | <u>10.735.773,89 €</u> |

PRECISE

qu'en l'attente de l'approbation dudit budget par les autorités de tutelle, la police locale de SERAING-NEUPRE fonctionnera sous régime de douzièmes provisoires.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME :

LE SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,